

DECEMBRE 2009
N°18

ZOOM SUR ...

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)...

Lors du dernier conseil communautaire de l'année, les élus de la Communauté de Communes ont validé la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Centre Intercommunal d'Action Sociale

A compter du 1er janvier de l'année 2010, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes va exercer de nouvelles compétences dans le domaine de l'action sociale.

En effet, les élus communautaires ont souhaité la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale sur le territoire afin d'assurer le service d'aide à domicile et d'analyser les besoins sociaux à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Une réponse à des besoins à l'échelle du canton...

Le Président de la Communauté de Communes a rappelé que l'aide à domicile était exercée jusqu'à présent par le Centre Communal d'Action Sociale de Marennes. Soucieux d'apporter des réponses à des besoins exprimés à l'échelle du canton, il a donc été proposé de créer un CIAS.

L'existence de ce Centre ne remet pas en cause les autres actions menées par les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), qui

conservent leur autonomie et leurs champs d'actions en fonction de leurs compétences.

Cette nouvelle échelle territoriale dans le cadre de l'action sociale va permettre à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes d'engager une réflexion sur les besoins sociaux.

Cette démarche sera fédératrice et inclura toutes les catégories de population dont les jeunes et les personnes qui débutent sur le marché du travail.

Quelques éléments des statuts du CIAS validés par les élus...

Le «CIAS du Bassin de Marennes» a pour objet de favoriser l'action sociale d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Marennes.

Il a pour attribution :

- a) Le suivi, la gestion et l'animation du service d'aide à domicile
- b) La mise en œuvre de la procédure d'analyse des besoins sociaux

Le siège du « CIAS du Bassin de Marennes » est celui de la CdC de Marennes soit :
10 rue du maréchal Foch 17 320 Marennes.

Le «CIAS du Bassin de Marennes» est administré par un conseil d'administration et par son Président qui en est le représentant légal et qui s'assure de son fonctionnement.

Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la CdC de Marennes et comprend outre ce dernier 22 membres répartis en deux collèges. Celui-ci délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement du CIAS.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président de la CdC,

11 Délégués Communautaires
titulaires,

11 représentants nommés par le
Président.



L'ESSENTIEL DU CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2009



CIAS, le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la CdC de Marennes et comprend outre ce dernier 22 membres répartis en deux collèges :

Pour le premier collège, 11 représentants de la Communauté de Communes, élus au scrutin majoritaire au vote à bulletin secret, parmi le conseil communautaire et par celui-ci.

Pour le deuxième collège, 11 membres nommés par le Président de la Communauté de Communes par arrêté, parmi les personnes participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes considérées.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Les membres élus et les membres nommés le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil communautaire et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.



Les membres du Conseil d'Administration

11 membres désignés par le conseil

Bourcefranc-Le Chapus
Jean-Luc ROUSSEAU
Claudette PARAGE
Armand PEDELMAS
Saint Sornin
Francine BAUDIN
Nieulle sur Seudre
Jean-François LAGARDE
Saint Just Luzac
Jacqueline POGET
Le Gua
Claudine BOUFFARD
Hiers Brouage
Monique CHARRIER
Marennes
Mickaël VALLET
Maurice-Claude DESHAYES
Alain LIEBGOTT
Nathalie AKERMANN

11 représentants nommés par le Président

- Association de retraités et de personnes âgées
- Association de personnes handicapées
- Association / domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Association familiale
- CCAS Marennes
- CCAS Bourcefranc Le Chapus
- CCAS Le Gua
- CCAS Saint-Just-Luzac
- CCAS Nieulle sur Seudre
- CCAS Hiers Brouage
- CCAS Saint-Sornin

En Bref ...

- Personnel : validation du tableau des effectifs pour l'année 2010, création d'un poste statutaire, création d'un poste de chargé de mission DOCOB, accord pour le recrutement de personnel pour besoins occasionnels et saisonniers. Validation du régime indemnitaire.

- Projet Educatif Local : signature de conventions avec différents organismes. Demande de subvention et avenants au contrat enfance jeunesse pour le local jeunes de St Just Luzac. Création d'un local jeunes à Marennes.

- Accueil Collectif de Mineurs à Marennes : tarification des services et des repas pour 2010, et admission en non valeur.

- Programme d'Intérêt Général Habitat : mise en place d'un protocole avec les services de l'Etat et demande de subvention pour le suivi et l'animation du dispositif.

- Budgets annexes des ZAE : décisions modificatives, avances et subventions et répartition de la masse salariale affectée aux zones ainsi qu'à la plate forme de transit.

- Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères : admission en non valeur.

- Budget Général : décision modificative n°3.

- Régie des Déchets : ouverture d'une ligne de trésorerie.

L'INFO DU CONSEIL

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10, Rue Maréchal FOCH BP 50 028 17 320 MARENNES
Tél : 05 46 85 98 41 - Fax : 05 46 85 54 41

www.bassin-de-marennes.com contact@bassin-de-marennes.com
ISSN 1969-2110